

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

**SOMMAIRE**

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III M. Veulliot apprécie M. Chartier: une conférence à Paris. — IV Le curé Vincent-Pierre Jutras. — V "Pour votre ministère". — VI Table des matières contenues dans le LXXVe volume.

**AU PRONE**

Le dimanche 4 juillet

On annonce:

Si l'église est consacrée,

La Dédicace (solemnité le 11).<sup>1</sup>

**OFFICES DE L'ÉGLISE**

Le dimanche 4 juillet

**Messes basses**

Du VI dim. après la Pentecôte; **semi-double**; mém. de l'Oct. des Ss. Pierre et Paul; préf. de la Trinité.

**Messe chantée**

**Solemnité de saint Pierre et saint Paul**

Comme le 29 juin; **double de 1e cl.**; mém. du VI dim.; préf. des Apôtres; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de saint Zaccaria et du dim.

<sup>1</sup> Dans les églises consacrées on allume, le jour de la solemnité de la Dédicace (le 11), douze cierges, fixés aux murailles, à l'endroit où l'évêque, dans la cérémonie de la consécration, a fait les onctions avec le saint chrême.

Ces cierges ne sont pas allumés dans les églises qui ne sont pas consacrées mais seulement bénites.

Depuis 1915, la fête de la Dédicace a lieu, en cette province de Montréal, le 8 juillet, mais seulement dans les églises consacrées. On fera de plus, en un autre jour, dans toutes les églises, la fête de la Dédicace de l'église cathédrale, si elle est consacrée. — La solemnité de la Dédicace est libre le 2e dim. de juillet, mais seulement dans les églises consacrées; elle n'a qu'une mémoire à la messe chantée (ne pouvant être remise à un autre dimanche), lorsqu'on fait, en ce dimanche, la solemnité des saints Pierre et Paul, ou du titulaire. Les messes basses (exc. celle du curé), peuvent aussi être de la Dédicace.